

Conférence d'Ajaccio : du concret



Philippe Martin,

ministre
de l'Écologie, du
Développement
durable et
de l'Énergie.

Mieux protéger nos océans, c'est préserver un patrimoine fragile et garantir dans la durée les services qu'ils nous rendent. C'est une obligation ; c'est aussi une opportunité.

Avec cinq jours d'échanges à Marseille puis une réunion de 19 Ministres à Ajaccio, Impac3 a marqué une étape importante, à la hauteur de nos ambitions nationales, européennes et internationales. L'atteinte de l'objectif fixé à Aichi (10 % des océans couverts par des aires marines protégées), nécessite la mobilisation de tous. Je salue à cet égard les avancées décidées à Ajaccio.

La création d'un fonds fiduciaire pour la Méditerranée, annoncée par SAS Albert II de Monaco et moi-même, permettra de renforcer et de pérenniser la gestion des AMP en Méditerranée, dans l'objectif d'en faire « une mer exemplaire ». J'ai également annoncé une candidature conjointe de la France et de l'Italie pour l'inscription des Bouches de Bonifacio au Patrimoine mondial. La France engagera 20M€ pour les deux prochaines années, via le Fonds français pour l'environnement mondial et l'Agence française de développement, pour la protection des océans tant en Méditerranée qu'en Afrique de l'ouest, dans l'océan Indien, les Caraïbes ou le Pacifique.

Dans nos eaux territoriales, j'ai annoncé la création du Parc naturel marin d'Arcachon, et la mise à l'étude d'un parc naturel marin autour du Cap corse.

La constitution d'aires marines protégées est un moyen efficace de préservation du milieu marin. À Ajaccio, lors de ce 3^{ème} Congrès, nous avons démontré notre détermination collective et notre capacité à agir.

La conférence d'Ajaccio, qui a immédiatement suivi le congrès international des aires marines protégées, a réuni 19 représentants gouvernementaux à l'invitation de la France.



M. Lescroart / Agence des aires marines protégées

L'Afrique, l'Océanie, l'Asie, l'Europe étaient représentées.

De la Polynésie française aux Seychelles, de la Guinée au Nicaragua, tous les océans du monde étaient représentés à Ajaccio. Au terme d'une journée d'échanges, les ministres présents ont produit une déclaration commune, sur la base du travail des experts réunis lors du congrès Impac3 à Marseille. « Ce 'message d'Ajaccio' réaffirme la volonté de leurs pays d'atteindre l'objectif de 10 % d'aires marines protégées d'ici 2020, et souligne l'urgence de conserver et de gérer durablement la haute mer », résume Philippe Martin.

La conférence d'Ajaccio a également été l'occasion de rendre publiques certaines initiatives. Ainsi, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont présenté leur réseau d'AMP, exemplaire par son ampleur (20 % de la zone économique exclusive), sa complétude et sa cohérence écologique, ainsi que par les processus participatifs qui ont débouché sur sa création. Par ailleurs, un certain nombre d'annonces ont été faites.

Philippe Martin a ainsi annoncé la création - tant attendue par les acteurs locaux, un an et demi après la fin du processus de concertation - d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon, ainsi que la mise à l'étude d'un parc naturel marin autour du Cap corse. Avec son homologue italien, il déposera une demande conjointe d'inscription au Patrimoine mondial du

Parc marin international des Bouches de Bonifacio.

« Partout, des États sont en train de créer leurs réseaux d'AMP », observe Olivier Laroussinie. L'Espagne a annoncé que le taux d'aires marines protégées dans sa zone économique exclusive passerait de 0,3 à 8 % dans les prochains mois, suite à la mise en place de son réseau national Natura 2000 en mer. En Afrique, le plan « Gabon bleu » prévoit de classer 20 % de la ZEE en aires marines protégées. Les Seychelles ont

proposé, par la voix de leur ambassadeur, que leur dette soit échangée contre la création d'un fonds fiduciaire qui leur permettrait de financer la gestion d'un réseau d'aires marines protégées. Le pays s'engagerait alors à porter leur taux à 30 % de ses eaux sous juridiction. Des dispositifs de financement ont également été dévoilés. Créé à l'initiative de Monaco et de la France, le fonds fiduciaire pour la Méditerranée apportera un financement durable à la gestion des AMP de la région. Chypre, la Tunisie, l'Italie et Monaco y ont apporté leur soutien. Dans le cadre de la coopération française, 20 millions d'euros seront affectés aux aires marines protégées des pays du Sud. « Les ministres présents à Ajaccio sont résolus à passer à l'action », constate Julia Marton-Lefebvre, directrice de l'Union internationale pour la conservation de la nature. ■ ■ ■

Les ministres
passent
à l'action

Les recommandations d'Impac3

Impac3, congrès international des aires marines protégées, s'est tenu du 21 au 26 octobre, à Marseille. Une semaine d'échanges et de réflexions qui ont nourri les connaissances, inspiré la gestion, connecté les acteurs, et qui ont débouché sur une série de recommandations. Explication.



J. Gourvès / Agence des aires marines protégées

Les cafés de la connaissance ont été l'occasion de nombreux échanges durant le congrès.

Cinq jours de séances plénières, de tables rondes, de cafés de la connaissance... Quelque 1500 inscrits - gestionnaires, scientifiques, décideurs politiques, représentants de collectivités et de communautés locales, artistes, représentants du monde de l'entreprise... - soit 87 nations et une variété extraordinaire de regards sur l'océan... La richesse d'Impac3 est impos-

sible à résumer en quelques lignes. Les recommandations publiées à l'issue de l'évènement concentrent néanmoins l'essentiel des enseignements du congrès.

Mettre en relation les réseaux

Elles pointent notamment l'importance de mettre en relation les réseaux locaux et internationaux pour bâtir, au niveau mondial, un réseau cohérent d'aires marines protégées. « Le réseau

actuel est encore extrêmement parcellaire. Des AMP manquent, en haute mer comme le long du littoral, et les écosystèmes sont mal représentés. Il faut mobiliser les conventions de mers régionales et les Etats, mais aussi les communautés locales, pour créer des AMP en partant 'de la base' », souligne Christophe Lefebvre, délégué aux affaires internationales de l'Agence des aires marines protégées.

S'ouvrir au monde économique

« Il existe également des manques importants du côté des réseaux de personnes, notamment à l'échelle régionale », renchérit François Simard, directeur-adjoint du programme Océan mondial à l'Union internationale pour la conservation de la nature. « Pour se convaincre que c'est l'échelle appropriée, il n'y a qu'à observer le succès du réseau Medpon des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée ! Il ajoute : il faudra aussi développer un réseau mondial de gestionnaires d'aires marines protégées. Cela pourrait être un objectif pour Impac4, qui se déroulera au Chili, en 2017. »

La nécessaire ouverture au monde économique est soulignée. « L'intégration des acteurs économiques doit être concomitante des démarches de planification spatiale marine, résume Christophe Lefebvre. Les aires marines protégées ne doivent pas

être une exclusion de la société. Bien au contraire, elles doivent servir à protéger les services rendus à l'homme par les écosystèmes. »

François Simard ajoute : « L'une des recommandations pointe la faiblesse des mécanismes de financement existants. Il me semble, cependant, que ce point découle des autres : une AMP bien gérée, où la population et les pouvoirs publics adhèrent et dont ils identifient clairement les services qu'elle procure, n'aura pas de difficultés à trouver des moyens. »

Un point particulier est dédié à la haute mer, espace au-delà des juridictions nationales. « Actuellement, il n'existe pas d'instrument juridique pour la protéger. Or elle représente 60% de l'océan mondial, rappelle François Simard. Pour pouvoir créer des AMP, il faut qu'avant 2015, les pays signataires de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer se mettent d'accord pour ouvrir une négociation dans ce sens. » Enfin, la valeur culturelle, philosophique et spirituelle des océans ne doit pas être oubliée. « C'est aussi un service écosystémique », souligne François Simard.

Détail des recommandations sur : http://www.Impac3.org/images/pdf/Ajaccio/ajaccio_appendix1_fr.pdf

“ Si la volonté politique est là, on y arrivera ”



Jayanthi Natarajan,

présidente de la Convention pour la diversité biologique, ministre de l'environnement de l'Inde.

Est-il possible d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi, émanant de la dernière conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en 2010, de classer 10 % de la surface mondiale des mers et des océans en aires marines protégées d'ici 2020 ?

Je crois que la question n'est pas de savoir si cela est possible. Atteindre ces objectifs est tout simplement vital. Sinon, c'est l'équilibre de la vie sur la planète qui est menacé.

Comment y arriver ?

Il nous faut mettre au point une stratégie de « croissance intégrée » pour cesser d'opposer la lutte contre la pauvreté et la sauvegarde de l'environnement.

Quels seraient les éléments-clé de cette stratégie ?

On peut citer la nécessité d'un meilleur partage des connaissances, d'échanges plus nourris entre les différentes parties prenantes - popula-

tions locales, ONG, industrie... - et d'une meilleure prise en compte des savoirs traditionnels et indigènes. En matière d'aires marines protégées, il me semble que les bonnes pratiques existent partout et qu'il n'y a pas de modèle universel. C'est pourquoi nous avons tous besoin d'apprendre des autres. Mais atteindre l'objectif ambitieux d'Aichi nécessite surtout l'engagement et la volonté du monde politique. Si elle est réelle, on trouvera toujours le moyen d'y arriver.

Quels financements pour les AMP ?

L'objectif de protéger 10 % des eaux littorales et marines d'ici 2020 ne pourra être atteint qu'avec des financements adéquats. Quels sont les outils à disposition ?

« Le problème est le même partout : on fixe aux AMP des objectifs de plus en plus ambitieux sans se poser la question du financement, constate Julien Calas, au Fonds français pour l'environnement mondial. Or dans les pays du Sud, la plupart n'ont pas les moyens de mettre en œuvre un plan de gestion ! » Au nombre des modes de financement possibles, on peut citer les droits d'entrée, une offre de services à destination du public (plongée, restauration, croisière...), dont les bénéfices iraient à l'aire protégée, ou le mécénat. « Mais cette source peut se tarir brutalement ! », souligne Julien Calas. Les fonds fiduciaires de conservation, qui se développent, apparaissent plus résilients. « Cependant, les AMP qui s'en sortent le mieux sont celles qui ont su diversifier leurs revenus », conclut-il.

En France, avec la naissance récente de nombreux parcs naturels marins et l'extension des missions de l'Agence des aires marines protégées, le budget de cette dernière apparaît aujourd'hui insuffisant. Le député Paul Giacobbi, président de son conseil d'administration, a proposé au gouvernement d'affecter à l'agence, la redevance sur l'exploitation des granulats marins sur le domaine public maritime. « Les professionnels se disent prêts à l'accepter et à l'intégrer comme action de compensation, assure-t-il. Le gouvernement ne s'est pas approprié l'idée pour l'instant, mais je la soumettrai à nouveau ou débot, à la prochaine occasion. »

« Les gens sont toujours prêts à payer contre une garantie de service, observe Linwood Pendleton, économiste à l'université de Duke, aux USA. Certains hôtels ou clubs de plongée financent ainsi la conservation d'un récif corallien dont profitent leurs clients. Pour la pêche ou l'aquaculture, il est plus difficile de calculer le retour sur investissement, mais il faut y travailler », estime ce spécialiste

des services rendus à l'homme par les écosystèmes.

Imen Melian, de l'ONG The Nature Conservancy, ajoute : « Les zones à protéger sont généralement choisies selon des critères purement biologiques et écologiques. Il faudrait d'emblée intégrer l'importance des écosystèmes pour les populations, et l'impact de leur protection sur l'économie locale. » Cela pourrait conduire, par exemple, à classer en AMP un récif corallien qui protège un village contre les assauts de la mer, indépendamment de son état écologique. « Ce changement de paradigme permettrait de dépasser l'opposition entre besoins des populations et protection des écosystèmes, et de faire converger les fonds d'assistance ou développement et ceux dédiés à la protection du milieu marin », conclut-elle.

Enfin, rappelle Linwood Pendleton, une certaine solidarité doit prévaloir : « Certaines AMP sont faciles à financer, d'autres non. Au sein d'un réseau, il faut utiliser les premières pour financer les autres. »

★ Une AMP pour Pitcairn

Les quelque cinquante habitants de Pitcairn sont unanimes : ils veulent créer une aire marine protégée qui couvrirait toute leur zone économique exclusive, soit 830 000 kilomètres carrés. Simon Young, maire-adjoint de cet archipel britannique de quatre îles, soit 47 kilomètres carrés, au beau milieu du Pacifique sud, est venu défendre le projet à Marseille, à l'occasion d'Impac3. « Nos eaux sont encore très préservées, plaide-t-il, mais des bateaux de pêche viennent déjà illégalement y faire des incursions. Nous observons également une pression croissante pour y développer la pêche légale. Or nous pensons que le tourisme soutenable est plus durable que la pêche commerciale. » Le projet des habitants, pour la plupart descendants des mutins du Bounty, est soutenu par Pew Charitable Trust, qui apporte également son expertise. Pour l'instant, le gouvernement britannique n'a pas pris sa décision.



J. Gourvès / Agence des AMP

Au-delà des dix pour cent

Quel est l'état actuel de la couverture en aires marines protégées ? Quelles sont les pistes pour développer le réseau ? Olivier Laroussinie et Dan Laffoley font le point.

Adopté au Japon, dans la préfecture d'Aichi, en 2010, le « Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 » vise, à l'horizon 2020, un classement de 10 %

des zones marines et côtières de la planète en aires marines protégées. « Actuellement, la couverture globale est d'environ 3 %, il reste donc beaucoup à faire, témoigne Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées. Cependant, de nombreuses initiatives sont en cours. A l'évidence, le réseau se développe. »

De fortes disparités existent

toutefois, d'une région à l'autre. « Les aires marines protégées sont plus nombreuses et mieux gérées, en général, dans les pays développés que dans les pays émergents, observe Dan Laffoley, vice-président de la Commission mondiale sur les aires protégées. Les eaux tropicales sont également mieux protégées que les eaux froides. La haute-mer, elle, est largement délaissée. » Au niveau mondial, 10 % des eaux côtières sont en effet classées en aires protégées. Au-delà des ZEE, ce taux n'est que de 0,4%. « Les mécanismes juridiques manquent pour protéger la haute-mer, alors qu'elle représente la grande majorité des océans et que nous avons les moyens techniques pour en exploiter les ressources halieutiques et minières, ou pour y couler nos déchets ! », ajoute Dan Laffoley. La vaste majorité des 7800 aires marines protégées répertoriées dans le monde sont côtières, et très petites. « Bien sûr, elles sont essentielles pour la biodiversité et les populations riveraines, reprend-il, mais il faut également créer de grandes AMP et multiplier les zones où toute forme de prélèvement des ressources vivantes et minérales est interdite, pour protéger les derniers sanctuaires marins. »

★ Iles Cook et Nouvelle-Calédonie main dans la main

La Nouvelle-Calédonie et les îles Cook ont signé à Marseille, lors d'Impac3, un accord de coopération bilatéral qui assure le jumelage de leurs aires marines protégées et un partage de compétence pour une meilleure gestion de ces dernières. Les îles Cook, qui viennent de classer en parc naturel la quasi-totalité de leur zone économique exclusive, pourront ainsi bénéficier de l'expérience de la Nouvelle-Calédonie et de la France dans ce domaine, pour définir l'organisation de cet espace.



J. Gourvès / Agence des AMP



J. Gourvès / Agence des aires marines protégées

Olivier Laroussinie et Dan Laffoley échangeant sur la carte mondiale des aires marines protégées.

Échanger pour mieux gérer

Créer des réseaux, coopérer à l'échelle régionale : deux conditions essentielles à la qualité de la gestion du milieu marin.

Quelle que soit la région de la planète, la coopération entre aires marines protégées apparaît essentielle. Depuis 2007, Rampao, le réseau des AMP d'Afrique de l'ouest, fédère celles de six pays côtiers, de la Mauritanie à la Sierra Leone. « Il a été créé après que certaines études ont montré l'importance des liens écologiques transfrontaliers », explique Charlotte Karibuhoye, coordinatrice de programme AMP à la Fondation internationale du banc d'Arguin. Par exemple, les tortues marines migrent de la Guinée-Bissau jusqu'au banc d'Arguin, en Mauritanie. « Il existe aussi des populations d'espèces exploitées, comme les mullets, portogées entre la Mauritanie et le Sénégal, ajoute-t-elle. Ils sont pêchés par les mêmes pêcheurs, qui se déplacent au gré des mouvements des poissons. » D'où la nécessité, pour protéger efficacement la biodiversité, d'une approche commune, qui permette de créer des synergies et d'harmoniser les outils et les modes de gestion.

Reconnu officiellement par les pays ouest-africains, Rampao est, de leur part, un engagement concret pour atteindre l'objectif

d'Aichi. Mais pour intégrer le réseau, les AMP doivent répondre de certains critères de qualité. « Il faut qu'elles aient un plan de gestion, une reconnaissance officielle... Ces exigences sont importantes, et tirent l'ensemble des AMP de la région vers le haut. Mais elles expliquent que, pour l'instant, Rampao ne soit pas représentatif des écosystèmes présents dans la région ... », détaille Charlotte Karibuhoye..

« Dix pour cent d'aires marines protégées, pourquoi pas ? Mais, seul, un chiffre ne vaut rien, estime Stefan Asmundsson, secrétaire exécutif de la commission des pêches de l'Atlantique nord-est (Neafc). Ce qui compte, c'est la capacité d'identifier les habitats et les espèces qui nécessitent une protection, et de leur donner celle dont ils ont besoin. Pour cela, il faut que les différents acteurs se rapprochent, notamment ceux de la gestion halieutique et ceux de la conservation de la nature », estime-t-il. Maria Luisa Silva, secrétaire exécutif de la convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée, renchérit : « Bien sûr, la pêche est l'une des pressions importantes qui s'exerce sur les écosystèmes, mais il existe une convergence d'objectifs entre le monde de la pêche et celui de la conservation : les pêcheurs ont intérêt à ce que les stocks halieutiques soient gérés de façon pérenne, et l'habitat des poissons, préservé. »

Les différentes activités qui ont lieu en mer ne vont pourtant pas toujours dans le même sens. « A la Neafc, raconte Stefan Asmundsson, nous avons fermé des zones de pêche pour protéger les coraux froids. A quoi cela servirait-il si deux ans plus tard, une opération d'extraction minière détruisait les coraux ? » Pour tenter de garantir une cohérence de gestion, la Neafc travaille avec la Convention Oskar pour la protection du milieu marin en Atlantique nord-est. La convention de Barcelone, elle, s'est rapprochée de la commission générale des pêches pour la Méditerranée. « Le droit de la mer a été construit selon une approche très sectorielle. On ne peut pas réécrire l'histoire mais il faut travailler à mettre au point un système beaucoup plus intégré », conclut Maria Luisa Silva.



C. Lefebvre / Agence des aires marines protégées

Souvent transfrontalières, les ressources marines sont vitales pour les communautés locales.

Un congrès pour plus d'océanité

Le congrès Impac3 était un événement scientifique, mais aussi culturel et politique. Son fil rouge : l'océanité.

« L'océanité, résume Christophe Lefebvre, délégué aux affaires internationales de l'Agence, c'est tout ce qui met en relation les sociétés humaines et l'océan ». Ce concept fait écho à la philosophie du Sato-Umi, dans la tradition des communautés côtières du Japon. « Ces deux mots signifient « communauté » et « océan », explique Anne McDonald, professeur à l'université de Sophia, à Tokyo. « Pour résumer, les populations côtières japonaises voient le littoral comme une extension de leur jardin : il dépérit si on le néglige. Certains villages, constatant que les réserves halieutiques s'amenuisaient, ont ainsi replanté des herbiers, afin d'assainir les frayères et de reconstituer les populations d'espèces exploitées. Au Japon, l'idée, actuellement, est d'intégrer cette approche traditionnelle dans la politique. »

En Polynésie française, dans l'archipel des Marquises, les populations gèrent la pêche avec des « Ahui », lieux de non-prélèvement, et des espèces de poissons taboues. Mais l'océanité est perpétuellement réinventée par les peuples océaniques. En témoigne l'« aire marine protégée éducative », première du genre, qui vient d'être créée par des écoliers marquisiens, avec l'aide de leurs parents.

« L'océanité appelle les peuples à s'unir pour préserver l'intégrité naturelle et culturelle de l'océan », explique Christophe Lefebvre. « Notre espoir : que les aires marines protégées permettent de réaliser cette alchimie entre la conservation de la biodiversité, d'une part, et une vision de l'océan mondial centrée sur l'homme. » Un vœu qui résonne avec cette parole de sagesse d'un Ancien de l'archipel calédonien, transmise par Anthony Lecren, ministre en charge du développement durable au gouvernement, lors de la Conférence d'Ajaccio : « Ne me décris pas l'océan. Je suis l'océan. Nous sommes tous l'océan. »

* Soutien du secteur économique à Impac3

Le monde économique maritime français était mobilisé pour soutenir Impac3 et participer à l'événement, répondant ainsi au souhait des organisateurs d'ouvrir le congrès à tous les acteurs concernés par la protection du milieu marin. Le Cluster maritime français a relayé l'information dans le réseau tout au long de la préparation du congrès, et il a été le premier à apporter une contribution financière à son organisation. GDF-Suez et Eramet ont également apporté des soutiens significatifs, tant sur un plan matériel que symbolique. Les organisateurs les remercient vivement.



Le Faire-Savoir Maritime
The Maritime Voice

* L'après Impac3

Impac3 continue à vivre sur le web. La web-TV sera enrichie, au fil des apports des partenaires, et pourra être réactivée de manière plus intensive lors de prochains événements, notamment au congrès mondial des parcs à Sydney, en Australie, en novembre 2014. Le site Internet sera, lui, complété, dans les prochains mois, de tous les comptes-rendus d'ateliers et des résumés des contributions. Les actes du colloque y seront publiés au printemps.

www.IMPAC3.org - www.oceanplus.tv

* Impac 4 au Chili

En remettant, à Ajaccio, le sextant à Patricio Utreras, ministre conseiller à l'ambassade du Chili en France, Paul Giacobbi, président de l'Agence des aires marines protégées, a officiellement passé le relais au pays organisateur de la prochaine édition du congrès international des aires marines protégées, en 2017. Après l'Australie, les Etats-Unis et la France, ce pays d'Amérique du Sud, qui totalise plus de 4200 kilomètres de côtes et dont les aires marines protégées couvrent plus de 5 % de la zone économique exclusive, sera le quatrième à organiser l'événement.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirer

Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart

Ont participé à ce numéro : Virginie Gervois, Julie Gourvès, Christophe Lefebvre, Marie-Aude Sevin, Yann Souche

Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr